

DCC3506 – Droit du travail

Pierre Marc Champagne

Trimestre hiver

Description du cours

Le cours sera partagé entre deux thèmes principaux, soit les relations de travail sur une base individuelle et collective, et ces thèmes aborderont plusieurs éléments tels le partage des compétences, le contrat de travail, l'accréditation syndicale, la négociation d'une convention collective, les moyens de pression, le grief et l'arbitrage de même que divers autres recours accessibles aux travailleurs.

Objectif du cours

Ce cours permettra à l'étudiant d'approprier le droit du travail québécois par l'étude de diverses dispositions contenues au Code civil du Québec, à la Loi sur les normes du travail ainsi qu'au Code du travail. L'étudiant pourra également voir l'application de certaines de ces dispositions par l'analyse de décisions sur le sujet, de même que par des discussions sur des sujets d'actualité.

Méthode d'enseignement

L'enseignement se fera principalement par le biais d'un exposé magistral, de même que par l'analyse de la jurisprudence pertinente et la résolution de cas pratiques.

Méthode d'évaluation

- ✓ Un examen de mi-session préjudiciable, comptant pour **15%** de la note finale et au cours duquel seules les lois applicables pourront être consultées.
- ✓ Un examen final à livres ouverts comptant pour **85%** de la note finale et incluant principalement des questions pratiques et des questions théoriques.

Principaux instruments de travail

- Code civil du Québec
- Loi sur les normes du travail, L.R.Q., c. N-1.1.
- Code du travail, L.R.Q., c. 27.
- Jurisprudence disponible sur internet